8B81-3
repère à reporter sur la copie

SESSION DE 2006

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT
DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Épreuve écrite

ÉPREUVE PORTANT SUR LES GRANDS PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIFS, L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET LES ENJEUX DE LA FORMATION DES JEUNES

DURÉE : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

N.B. : ***Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.***

COMMENTAIRE DE TEXTE

« L'école républicaine a formé des citoyens sans être véritablement un espace d'apprentissage de la démocratie active ; les élèves y avaient beaucoup de devoirs et peu de droits. Aujourd'hui, le thème du droit des élèves s'est imposé partout. Mais qu'en est-il de ces droits quand on sait que la relation pédagogique associe des maîtres et des élèves, des adultes et des enfants, des individus inégaux par principe ? Le principal enjeu de la formation à la citoyenneté tient donc à la construction d'un espace de civilité scolaire dans lequel les problèmes de discipline, de violence, de déviance doivent être abordés en termes démocratiques, en termes de droits et de devoirs réciproques. Il s'agit là d'un problème extrêmement difficile parce qu'il oblige à penser la construction d'un lien démocratique entre des individus inégaux, parce qu'il oblige à concevoir la formation de communautés éducatives reposant sur une légitimité démocratique, sur une légitimité discutée et discutable au plus loin du modèle traditionnel des institutions. L'apprentissage de la démocratie ne peut se réduire à des leçons d'instruction civique, aussi utiles soient-elles, il suppose un exercice même partiel de la démocratie dans l'école.

La citoyenneté républicaine a été celle de la nation et de la raison, mais elle n'a pas été véritablement centrée sur les compétences démocratiques des élèves dont on attendait surtout qu'ils obéissent. La nation n'est plus ce qu'elle était, les intérêts des élèves ont progressivement remplacé la raison et, surtout, on ne peut plus considérer que l'apprentissage de la citoyenneté soit différé hors de l'école quand on admet que les élèves sont aussi des sujets en formation. Dès lors, l'école républicaine doit devenir progressivement démocratique, admettre les débats et les discussions, faire une place aux intérêts opposés, et surtout permettre aux élèves d'apprendre la démocratie dans la vie scolaire elle même. Ce ne sont là ni de bons principes ni des vœux, car la formation des citoyens suppose de rompre avec ce vieux modèle dans lequel l'apprentissage de la liberté interdisait l'exercice, même illimité, de cette liberté. Autrement dit, l'école républicaine était seulement laïque, elle doit devenir laïque et démocratique. »

Vous commenterez brièvement ce texte extrait d'une contribution de François Dubet*, intitulée « *la citoyenneté à l'école : mutations croisées* ». Selon vous quels seraient les enjeux autour desquels pourrait s'organiser aujourd'hui la formation citoyenne ? Quelles incidences, ces exigences nouvelles peuvent-elles avoir sur le rôle du CPE dans un établissement scolaire ?

(*)François Dubet, "*la citoyenneté à l'école : mutations croisées* ", dans "*Les mutations de l'école : le regard des sociologues*", collection "les dossiers de l'éducation" dirigée par Martine Fournier. Sciences humaines, éditions. 2005

IMPRIMERIE NATIONALE. – D'après documents fournis partiellement. - 6000163